

Paris le, 20 septembre 2012

Madame Marylise Lebranchu
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80 rue de Lille
75007 Paris

Lettre en recommandé avec AR

Madame la Ministre,

La profession d'Infirmier-Anesthésiste est en souffrance depuis le conflit de 2010 qui est resté sans issue favorable.

Notre organisation professionnelle a rencontré le 12 septembre dernier les représentants du Ministère de la Santé et de la Direction Générale de l'Offre de Soins.

Cette entrevue nous a permis d'exposer et d'argumenter les revendications de la filière des infirmiers-anesthésistes diplômés d'état. Concernant le problème du manque de considération et de reconnaissance statutaire, nos interlocuteurs nous ont renvoyé vers vous et vos services dans le cadre de l'agenda social.

Depuis 2001, les réformes successives sensées revaloriser la filière infirmière n'ont pas eu d'effet positif sur notre corps professionnel. L'anesthésie est la formation la plus longue de la filière et nécessite deux années supplémentaires après le diplôme d'état d'infirmier. Les compétences acquises sont garantes de la sécurité anesthésique de tous les patients.

Notre spécialité a été très récemment reconnue au grade universitaire de master. Or notre profession ne bénéficie malheureusement pas d'un traitement digne d'un niveau bac+5 dans la fonction publique hospitalière.

Notre expertise, le niveau des responsabilités assumées quotidiennement et notre exclusivité d'exercice ne nous permettent toujours pas d'être légitimement reclassés.

Le protocole Bachelot a mis notre corps en voie d'extinction laissant de côté les professionnels de catégorie active, et a créé un corps globalisé d'infirmiers généraux et spécialisés en supprimant au passage la reconnaissance de la pénibilité de nos professions. Le statut des nouveaux infirmiers-anesthésistes « sédentaires » verra donc un recul de sept années pour l'ouverture des droits à la retraite, là où l'on demandait un effort collectif de deux années à la population générale.

Notre profession souhaiterait récupérer son corps, revenir à un statut et à un schéma de grille unique.

Nous ne réclamons pas ici quelques privilèges. Nous attendons de votre arbitrage une justice qui nous fait défaut depuis de nombreuses législatures sans qu'aucun décideur politique ou institutionnel ne s'en émeuve.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin d'élaborer d'éventuelles solutions.

En espérant une réponse favorable à cette demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Jean-Marc Serrat
Président